



**RAPPORT TECHNIQUE SUR LA TENUE DES SÉMINAIRES DE SENSIBILISATION ET D'ÉCHANGES SUR LES DÉFIS DES PARLEMENTS NATIONAUX D'ASIE-PACIFIQUE DANS LA GOUVERNANCE DE L'ENVIRONNEMENT**

**HANOI (VIETNAM) 15 DÉCEMBRE ET PHNOM PENH (CAMBODGE) 17 DÉCEMBRE 2010**

**Préparé par Sory Ibrahim Diabaté, Consultant en Environnement et Développement  
Coordonnateur Scientifique et Pédagogique des Séminaires de Hanoi et de Phnom Penh**



**Institut de l'énergie et de l'environnement  
de la Francophonie  
IEPF**

## SÉMINAIRES DE SENSIBILISATION ET D'ÉCHANGES SUR LES DÉFIS DES PARLEMENTS NATIONAUX D'ASIE-PACIFIQUE DANS LA GOUVERNANCE DE L'ENVIRONNEMENT : HANOI (VIETNAM) 15 DÉCEMBRE ET PHNOM PENH (CAMBODGE) 17 DÉCEMBRE

### 1 PARTENAIRES TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELS

- L'institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), Organe subsidiaire de Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

Le montage pédagogique et la coordination scientifique sont assurés par Sory Ibrahim Diabaté, Consultant en Environnement et Développement.

### 2 OBJECTIFS DES SÉMINAIRES

Les *Séminaires de sensibilisation et d'échanges sur les défis des parlements nationaux d'Asie-Pacifique dans la gouvernance de l'environnement* visent à susciter une forte implication des parlements nationaux dans la gestion des questions portant sur l'environnement et le développement durable.

De manière spécifique il s'agit de renforcer les capacités des parlementaires pour relever les défis relatifs:

- au développement des législations nationales conformes aux accords multilatéraux ;
- au contrôle de l'action des gouvernements par l'orientation et l'évaluation des politiques, plans et programmes ;
- à la participation effective des populations dans la mise en œuvre des projets en vue d'une appropriation des acquis.

### 3 CEREMONIE D'OUVERTURE

Au cours de la cérémonie d'ouverture les interventions des officiels ont été :

#### **- pour le séminaire de Hanoi (Vietnam)**

**M. Jean-Luc Lala**, Secrétaire général administratif de l'APF

**Mme. Faouzia Abdoulhalik**, Représentante de l'OIF

**M. Ngo Quang Xuan**, Président de la Section vietnamienne de l'APF

**Hon Nguyen Van Son**, Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale du Vietnam

#### **- pour le séminaire de Phnom Penh (Cambodge)**

**M. Jean-Luc Lala**, Secrétaire général administratif de l'APF

**Mme. Faouzia Abdoulhalik**, Représentante de l'OIF

**S.E.M. Nguon Nhel**, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale et  
Président de la Section cambodgienne de l'APF

Au cours de la cérémonie d'ouverture les représentants des institutions organisatrices (IEPF et APF) ont mis un accent particulier sur les langues de travail des séminaires : le Français et les langues nationales du Vietnam et du Cambodge. Il y a donc eu une traduction simultanée des interventions dans les différentes langues.

Par ailleurs il convient de noter que :

- **le séminaire de Hanoi avait une dimension sous-régionale** regroupant des participants du **Laos, du Vanuatu et du Vietnam**;
- **le séminaire de Phnom Penh par contre avait une portée nationale**; le calendrier des travaux a été amendé pour mettre un accent spécifique sur les questions de changements climatiques;
- les différents thèmes ont été présentés par les formateurs en tandem avec les experts nationaux des pays d'accueil. Là-dessus la mobilisation des experts nationaux a été plus forte au Cambodge (3 experts) qu'au Vietnam (1 expert).

Après les interventions des représentants des partenaires institutionnels la présentation générale des séminaires aux officiels et aux participants a été faite par **M. Sory I. Diabaté**, Coordonnateur Scientifique et Pédagogique

**Elle a porté sur :**

- **les responsabilités des parlements nationaux dans la bonne gouvernance** : vote des lois, adoption du budget, contrôle parlementaire sur l'action du gouvernement, représentation et d'intermédiation sociale en tant qu'émanation du peuple, influence de la politique étrangère et des relations internationales;
- **les besoins en matière de renforcement des capacités des parlements nationaux en matière d'environnement, et ce, en regard de leurs responsabilités** : suivi des accords multilatéraux auxquels ont adhéré les pays, élaboration de lois nationales conformes aux conventions ratifiées par les états, mesures mises en place pour l'orientation et le contrôle de l'action gouvernementale sur les questions d'environnement, encadrement de la participation des populations pour une meilleure information sur les impacts environnementaux et sociaux des projets de développement;
- **le contenu des séminaires aux fins d'atteindre les objectifs et couvrant les thèmes suivants**: la planification, l'environnement et la prise de décision (*les enjeux majeurs du développement durable, les outils et processus pour l'intégration de l'environnement dans la planification; la prise de décisions sur la réalisation des programmes et des projets*), les accords multilatéraux sur l'environnement (*la négociation et la mise en œuvre des conventions de Rio, les protocoles se rapportant aux conventions, les articulations entre les niveaux global et local, les opportunités offertes par les conventions*), les parlements nationaux face à la gouvernance de l'environnement (*les enjeux de la prise de décision, les échanges d'expérience sur la protection de l'environnement*).

- **l'approche pédagogique** visant une participation active des parlementaires en mettant l'accent sur les débats et les échanges d'expériences sur le suivi des dossiers environnementaux;
- **la philosophie qui sous-tend les aspects pédagogiques et logistiques** et visant une limitation de l'empreinte écologique des séminaires: pour ce faire, d'une part la distribution des documents sur support papier est réduite au strict minimum et d'autre part le rapport technique des séminaires, l'ensemble des présentations faites, est diffusé sur des clés USB avec le logo des partenaires institutionnels.

## 4 DÉROULEMENT ET CONTENU DES TRAVAUX

### 4.1 L'environnement, la planification et la prise de décision

#### **Les enjeux et les stratégies du développement durable**

*Les objectifs pédagogiques spécifiques de cette présentation étaient :*

- 1 Les enjeux majeurs du développement durable
- 2 Les piliers du DD et comment il va au-delà des questions environnementales
- 3 Quelle est l'importance des stratégies nationales de DD
- 4 Décrire le processus d'élaboration des SNDD et les acteurs impliqués
- 5 Quel rôle jouent les parlementaires dans ce processus

*Cette présentation a porté sur les enjeux et les stratégies du développement durable, les piliers et le champ du développement durable, l'importance, le processus d'élaboration des SNDD et les acteurs impliqués ainsi que le rôle jouent les parlementaires dans ce processus.*

Les anciennes orientations de développement portent diverses lacunes et faiblesses : au niveau environnemental (pressions et fragilisation des entités écologiques) au niveau social (la pauvreté et les exclusions et les problèmes sociaux), au niveau économique (la faible performance des modes de production et de consommation).

Le développement durable est un développement qui a des états d'âme et des principes et qui assume ses responsabilités économiques, sociales et culturelles. Il humanise le processus de développement pour le rendre moins prédateur et moins destructeur de la nature dont il faut préserver les équilibres entre le présent et l'avenir, le rendre économiquement plus performant, et équitablement plus accessible à tous dans le monde. La durabilité se cherche, à travers une approche intégrée de trois dimensions : économique, écologique et sociale et même culturelle.

Une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) consiste en un processus de planification stratégique participatif et récurrent destiné à atteindre, de manière équilibrée et intégrée à tous les niveaux, du niveau national au niveau local, des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle. Une SNDD s'applique en priorité à la politique gouvernementale, mais elle doit aussi susciter la participation de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. La SNDD doit être conçue comme un processus à même de renforcer la cohérence des processus stratégiques majeurs existant déjà dans le pays, de définir et de mettre en œuvre des synergies, de repérer des lacunes, de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation unique. Elle ne doit donc en aucun cas apparaître comme une couche politique nouvelle qui s'imposerait aux autres politiques.

*Le secrétaire général de l'ONU, Koffi ANAN estimait que « Loin d'être un fardeau, le développement durable est une aubaine : sur le plan économique, c'est une chance de créer des marchés et des emplois; sur le plan social, une chance de combattre l'exclusion; et sur le plan politique, une chance de réduire les tensions qui risquent de dégénérer en violence et donner à chacun, homme ou femme, une voix et le choix de décider de son propre avenir. Il est essentiel que les parlementaires appréhendent cela et veille à sa mise en œuvre au niveau national à travers diverses actions essentielles. Il s'agirait de faire en sorte que le développement durable soit porté par les lois lui donnerait une légitimité importante et une marge de manœuvre essentielle à sa mise en œuvre ; que les allocations financières se fassent suivant les visions et principes de développement durable ; présenter des questions orales, motions et autres mécanismes d'interpellation du Gouvernement sur les questions de développement durable ; mettre en place des commissions d'enquêtes parlementaires sur les questions de développement durable et leur niveau de mise en œuvre.*

#### **Évaluation environnementale: Outil du développement durable**

*Ce thème couvre l'évaluation des projets, politiques, plans et programmes avec un accent particulier sur la participation du public dans la prise de décision.*

*Les objectifs pédagogiques spécifiques de cette présentation étaient :*

- 1 En quoi l'évaluation environnementale est un processus utiles pour la planification, l'intégration des considérations environnementales
- 2 En quoi l'ÉE est un outil d'aide à décision sur la réalisation des programmes et des projets
- 3 Montrer que l'ÉE ne constitue pas un frein à la réalisation des projets mais plutôt permet de les bonifier.
- 4 Comment les populations participent à ce processus en guise de prise de décision sur la réalisation des projets et leur acceptabilité sociale
- 5 Spécificité de l'ÉE des projets et de l'ÉES des programmes
- 6 Montrer le rôle que les parlementaires sont susceptibles de jouer dans ce processus

L'évaluation environnementale est une démarche qui vise à identifier les préoccupations environnementales posées par des politiques, plans, programmes et projets de développement, afin de proposer les mesures de préservation et actions de protection à envisager. C'est un élément essentiel à la préservation de l'environnement dans le cadre des actions de développement et un outil essentiel à la prise de décisions en matière de protection de l'environnement.

L'évaluation environnementale permet de planifier la prise en compte de l'environnement. Avec l'EES, l'objectif recherché est d'intégrer les préoccupations et considérations en matière d'environnement dans le processus décisionnel général, c'est-à-dire dans la vision, l'orientation, la stratégie et la planification des actions. Ce faisant, l'EE sert d'instrument de politique.

Par ailleurs l'Évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision en matière de projets et programmes. En effet, elle étudie et permet de comparer et d'évaluer les avantages et inconvénients d'une solution retenue et de proposer des alternatives ayant fait l'objet d'une évaluation affinée. Elles proposent des mesures conservatoires et/ou compensatoires pour atténuer les effets du projet.

L'étude d'impacts environnementaux et sociaux des projets aide le maître d'ouvrage à concevoir son projet. Elle lui permet de prendre en compte les conséquences de ce projet sur l'environnement. L'étude d'impact éclaire l'administration dans sa décision d'autoriser les travaux. Elle est un des éléments essentiels du dossier de l'enquête publique.

L'évaluation environnementale stratégique est un système visant à incorporer les considérations environnementales dans des politiques, des plans et des programmes. Elle vise aussi à faire participer les principales parties prenantes et encourager l'engagement du public. En outre, l'EES est un ensemble d'approches mettant en jeu des outils très divers, notamment, juridiques, procéduraux, institutionnels et politiques présents dans différentes situations .

Le processus d'évaluation environnementale intègre la participation des populations concernées par les projets envisagés.

La concertation publique s'est imposée progressivement comme un principe d'action publique dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement, de la gestion du territoire etc.

Les enquêtes publiques doivent précéder la réalisation de certains projets à risques ou dangereux, ayant des impacts potentiellement important sur l'environnement et la santé. Cas des infrastructures de transports routiers et autres, carrières, rejets d'eaux pluviales ou usées, station d'épuration, forages d'*irrigation* , grands aménagements, grands projets, etc, afin de donner un avis au décideur sur l'utilité du projet et la proportionnalité des mesures conservatoires et de restauration ou compensatoires le cas échéant.

## **4.2 Les accords multilatéraux sur l'environnement**

### **La convention sur la biodiversité**

Ce thème a été présenté conjointement par M. Sory Ibrahim Diabaté et les experts nationaux chargés du suivi du Protocole de Carthagène et du Protocole de Nagoya. Il a couvert les thèmes suivants : le point sur les négociations de ces accords *multilatéraux*, *l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages*, *les enjeux du Protocole de Carthagène et les défis de sa mise en œuvre*, *les enjeux Nord-Sud autour des ressources génétiques*.

Ces présentations ont mis l'accent sur les *enjeux environnementaux et socio-économiques de la diversité biologique*, *le bilan de la Conférence de Nagoya*, *les enjeux du Protocole de Carthagène et les défis de sa mise en œuvre au plan national*.

*Les objectifs pédagogiques spécifiques de cette présentation étaient :*

- 1 Montrer l'importance de la biodiversité en tant que support de la vie
- 2 Quels sont les enjeux environnementaux et socio-économiques de la diversité biologique
- 3 Montrer l'articulation entre Convention et Protocoles
- 4 Enjeux du Protocole de Carthagène
- 5 Enjeux du Protocole de Nagoya
- 6 Mettre l'accent sur les enjeux Nord-Sud autour des ressources génétiques
- 7 Point sur l'implication des parlementaires dans la négociation des accords multilatéraux sur l'environnement

La diversité biologique, ou biodiversité, est le terme servant à décrire la variété de la vie sur terre. Elle reflète le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants, ainsi que la façon dont cette diversité change géographiquement et temporellement. La biodiversité englobe la diversité au sein des espèces (diversité génétique), entre les espèces (diversité des espèces) et entre les écosystèmes (diversité des écosystèmes).

Les écosystèmes, dont le bon fonctionnement dépend de la biodiversité, fournissent les besoins indispensables à la vie (par exemple la nourriture, l'eau propre et l'air pur). Ils offrent une protection contre les catastrophes naturelles et les maladies (en régulant le climat, les inondations et les organismes nuisibles par exemple), et façonnent les cultures humaines et les croyances spirituelles. En plus de fournir ces services culturels, d'approvisionnement, ou de régulation les écosystèmes permettent également le maintien des processus vitaux tels que la production de biomasse, ou le cycle de nutriments (services d'aide), essentiels au bien-être de l'homme.

Sur les 24 services à travers lesquels les écosystèmes contribuent directement au bien-être de l'homme, 15 sont en déclin.

Les effets néfastes des activités humaines sur l'environnement naturel, qui sont considérables et de plus en plus nombreux, ont bouleversé la biodiversité plus rapidement au cours des 50 dernières années qu'au cours d'aucune autre période de l'histoire humaine. Au fur et à mesure que la pression démographique et les niveaux de consommation augmentent, la biodiversité va en se réduisant. Si cette tendance persiste, le milieu naturel pourrait voir s'amincir sa capacité à fournir les biens et les services dont dépend l'humanité.

La perte de biodiversité affecte le bon fonctionnement des écosystèmes en les rendant plus vulnérables aux perturbations et moins aptes à fournir aux êtres humains de précieux services. Les conséquences les plus sévères touchent en général les populations

rurales pauvres, dont les moyens de subsistance dépendent de manière plus directe des services que l'écosystème local leur fournit. De plus, la perte de biodiversité représente un obstacle sérieux à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour enrayer la dégradation des écosystèmes, il convient de démontrer clairement qu'ils contribuent pleinement aux économies nationales ainsi qu'à la réduction de la pauvreté.

*L'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages sont sous tendus par les enjeux Nord-Sud autour des ressources génétiques.* L'exploitation des Ressources Génétiques suscite un débat permanent dans un contexte de mondialisation entre fournisseurs et utilisateurs : pays en développement, pays développés, organisations internationales, sociétés multinationales, instituts de recherche, et ONGs. Il s'agit d'enjeux économiques et scientifiques considérables découlant de l'utilisation des richesses de la diversité génétique /biologique. Dans ce contexte le brevet sur le vivant, en tant droit de propriété intellectuelle, est vivement critiqué. Les programmes de bio prospection donnent lieu à des inquiétudes légitimes relatives aux lacunes en matière de connaissances technologiques et scientifiques, au manque de compétences dans les négociations et l'élaboration des arrangements équitables avec les instituts de recherche et les sociétés de biotechnologie, à l'inexistence d'un cadre juridique et institutionnel adéquat. Il en résulte que sous le couvert de la bio prospection nous assistons à la piraterie des ressources génétiques susceptibles d'application industrielle. Cet exposé a été illustré par de cas flagrants portant sur la Brazeine au Gabon, le Ris Basmati en Inde et au Pakistan, le Neem très répandu dans les pays du Sud.

Il est impératif que les questions de biodiversité soient intégrées dans les plannings, programmes et politiques économiques et de développement, besoin clairement identifié par la Convention et son Plan stratégique, et appuyé par les conclusions de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM). L'implication des principaux acteurs des secteurs économiques clés ne permettra pas uniquement de s'attaquer directement aux causes de perte de biodiversité, mais garantira une prise de conscience plus générale des problèmes soulevés par la biodiversité. Cette prise de conscience engendra à son tour une volonté politique accrue, ainsi qu'une augmentation des ressources nécessaires à l'apparition de changements positifs.

Les questions de biodiversité doivent faire partie intégrante du secteur de l'énergie. Et pour cause, le changement climatique est un facteur de plus en plus importante de perte de biodiversité, et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité peuvent toutes deux contribuer à la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation.

Les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture exercent également des pressions sur la biodiversité, principalement à travers le changement d'affectation des terres – qui devrait demeurer l'une des causes de perte de biodiversité les plus importantes au-delà de 2010 et au moins jusqu'en 2050 – mais aussi en raison des charges de nutriment et de la surexploitation des ressources naturelles.

### **Convention de lutte contre la désertification**

Ce thème a été présenté conjointement par M. Alain Édouard Traoré et l'expert national chargé du suivi de la Convention de lutte contre la désertification. Il a couvert les thèmes suivants : *les impacts de la désertification en Asie-Pacifique, les enjeux des négociations des Conventions, les défis de la mise en œuvre au plan national.*

*Les objectifs pédagogiques spécifiques de cette présentation étaient :*

- 1 Présentation des impacts de la désertification en Asie-Pacifique
- 2 Faire le lien entre les impacts environnementaux et les activités économiques
- 3 Quels sont les enjeux majeurs des négociations de la CCD
- 4 Quels sont les défis pour la mise en œuvre au plan national

La désertification et la dégradation des terres affectent de manière directe le patrimoine mondial. La lutte pour la maîtrise de ce phénomène est devenue l'un des plus grands enjeux des années à venir

Lutter contre la désertification constitue une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs du millénaire (OMD) pour le développement, notamment l'OMD 1 portant sur la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim et l'OMD 7 portant sur l'environnement.

La désertification perturbe totalement l'activité agricole de nombreux pays et annihile leurs efforts de développement durable. Il est impératif d'y faire face car ses conséquences risquent de s'aggraver du fait des changements climatiques.

Plus d'un milliard et demi de personnes vivent dans des régions arides, semi-arides et subhumides, réparties dans plus de 60 pays. A l'exception de ceux qui disposent de richesses minières et pétrolières (Moyen Orient) ou qui ont des activités industrielles et de service (Chine, Inde...), ces pays vivent essentiellement de leurs ressources naturelles et donc d'activités agricoles, pastorales et forestières, le plus souvent destinées à la consommation nationale.

On estime que 600 millions de personnes vivent dans des conditions de précarité et de pauvreté grandissante. Parmi les 50 pays dont le PNB/habitant est inférieur à 500 USD/an, 20 d'entre eux sont très directement affectés par la désertification.

Les conséquences sociales et économiques sont graves : la désertification entraîne une perte de productivité des terres qui, dans un contexte de forte poussée démographique, engendre des phénomènes de migrations.

La région de l'Asie et du Pacifique abrite les deux tiers de la population mondiale vivant sous le seuil de pauvreté. La grande majorité est largement dépendante des terres comme moyens de subsistance et pratique l'agriculture pluviale. De ce fait, le développement économique et social de la région est nettement subordonné au maintien d'un paysage rural productif. Les changements climatiques minent de plus en plus la capacité de production des terres en raison de la disponibilité irrégulière en l'eau, des inondations, de l'invasion d'eau salée due à l'élévation du niveau des mers et des températures élevées en périodes

diurne et nocturne. Cela se manifeste par des diminutions de rendement des cultures. Une gestion durable des terres (GDT) est donc cruciale pour la constitution de la résilience des écosystèmes et l'atténuation de la vulnérabilité contre les impacts négatifs du changement climatique.

Il faut assurer la cohérence et l'intégration optimales des programmes nationaux de LCD, de gestion de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de lutte contre la pauvreté et de développement rural. C'est au niveau national que se formalisent les politiques nationales et les cadres légaux et réglementaires.

Les principales actions envisagées sont :

Elaboration des politiques et des stratégies nationales adaptées mettant en œuvre les aspects essentiels de la lutte contre la désertification :

- aider les ministères sectoriels en charge de la LCD à élaborer les arguments pour placer cet objectif au plus haut niveau possible dans les priorités nationales de développement et de lutte contre la pauvreté (intégrer la LCD dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté) et mobiliser des sources de financement nationales
- encourager les liens et les synergies entre les programmes d'actions nationaux relatifs à l'environnement, notamment ceux élaborés dans le cadre de la CDB et de la CCNUCC,
- encourager l'établissement de cadres fonciers, sociaux et politiques favorisant la sécurité et la stabilité d'accès aux ressources et leur gestion durable,
- veiller à ce que le législateur vote des lois adaptées : code forestier, code de l'environnement

Développement et promotion des systèmes et des techniques de gestion durable des ressources naturelles. Pour cela, il faut :

- renforcer la promotion des systèmes de culture et des techniques culturales permettant d'intensifier les pratiques agricoles sans nuire à l'environnement : agricultures de conservation, techniques de gestion de la fertilité des sols et d'économie d'eau, techniques de lutte contre l'érosion, systèmes assurant la gestion concertée et durable des ressources ligneuses, la gestion améliorée des ressources pastorales et la prévention des conflits locaux, la conservation et la valorisation de la biodiversité locale,
- favoriser des pratiques énergétiques limitant l'utilisation traditionnelle de la biomasse, qui constitue la principale ressource énergétique dans la zone sahélienne, et aider au développement de solutions plus durables (gestion de la ressource en bois, valorisation de déchets agricoles, amélioration de l'efficacité énergétique et développement des sources d'énergies renouvelables et d'énergies de substitution).

La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification est le socle de l'action internationale en matière de lutte contre la désertification. Sous son impulsion, des Programmes d'Action Nationaux de lutte contre la désertification ont été adoptés (PAN LCD).

L'article 8 de la CLD encourage la coordination entre les activités menées en vertu de la Convention et celles en lien avec les autres accords multilatéraux environnementaux pertinents. Cet article vise notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB). Ces deux conventions reconnaissent en effet l'importance de la lutte contre la dégradation des sols et le déboisement dans la lutte contre les changements climatiques ainsi que relativement à la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Les perspectives se doivent d'être consolidées par un dispositif légal pertinent. Et en cela les parlementaires doivent jouer un rôle majeur.

### **Convention sur le changement climatique et Protocole de Kyoto**

Ce thème a été présenté conjointement par **Mme. Faouzia Abdoulhalik** et l'expert national chargé du suivi de la Convention sur les changements climatiques. Il a couvert les thèmes suivants : *les impacts des changements climatiques en Asie-Pacifique, les enjeux des négociations de la Convention et des Protocoles, les défis de la mise en œuvre au plan national.*

*Les objectifs pédagogiques spécifiques de cette présentation étaient :*

- 1 Impacts des changements climatiques en Asie-Pacifique
- 2 Montrer les limites de la CCC et du Protocole de Kyoto
- 3 Les enjeux environnementaux du changement climatique
- 4 Les enjeux économiques du changement climatique
- 5 Le bilan de la Conférence de Cancun

En 1995, le Groupe Intergouvernemental sur Evolution du Climat (GIEC) ou IPCC a confirmé l'influence perceptible de l'homme sur le climat. En changeant la composition de l'atmosphère au rythme actuel, l'humanité transforme la planète en une vaste expérience de laboratoire pour laquelle elle a le contrôle sur les paramètres de départ mais a très peu de contrôle sur l'évolution et le résultat final de l'expérience

Si on se base les prévisions actuelles d'augmentation dans la concentration atmosphérique de GES, à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle, on s'attend à une augmentation d'environ 1 à 3,5 degrés Celsius de la température moyenne de la surface du globe par rapport à 1990 Les impacts globaux de ce phénomène sont inquiétants :

- Vulnérabilité aux inondations des basses terres côtières (les terres les plus convoitées) où plus de 50% des habitants de cette planète vivent,
- Impacts majeurs pour certaines localités qui en dépendent fortement pour leur industrie touristique, pour l'accès à des ressources en eau, pour la biodiversité, etc.
- Multiplication appréhendée de certains types d'événements météorologiques extrêmes risque de produire des impacts dont l'ampleur peut être aussi catastrophique que spectaculaire : ouragans ou tempêtes majeures, orages violents, vagues de chaleur...

Aucun secteur ne sera épargné par le phénomène : agriculture, la foresterie, les écosystèmes, les infrastructures, les pêches, la gestion de l'eau, le tourisme, la production et la demande d'énergie...

Le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique (2006) établit que le phénomène va générer des impacts socioéconomiques négatifs particulièrement dans les couches de populations les plus pauvres.

Par ailleurs il sera une contrainte majeure dans la lutte contre la pauvreté et risque même, dans certains cas, de gommer les bénéfices socio-économiques des efforts de développement entrepris par certains pays en développement.

Un pour cent (1%) du PIB investi maintenant suffirait à fortement atténuer les effets du changement climatique et qu'autrement ce serait risquer une récession jusqu'à 20% du PIB mondial

Dans la sous-région Asie-Pacifique, on prévoit :

- une augmentation en intensité et en fréquence des événements extrêmes (épisodes de chaleur, longues périodes de sécheresse, cyclones tropicaux, pluies intenses, tornades, avalanches, orages ...)
- des risques accrus des aléas naturels (ex. Tsunami de 2004, Séisme pakistanais 2005, éboulements 2006 dans le Philippines).

La sous-région a enregistré à elle seule 91% de pertes en vie humaine et 49% des dégâts environnementaux dues aux désastres naturels du siècle dernier. Les modèles climatiques indiquent des augmentations de température ( 0,5 à 2°C d'ici à 2030) et une augmentation du niveau de la mer (3 à 16 centimètres d'ici à 2030 ) dans la Sous-région. D'autres études scientifiques ont aussi indiqué le potentiel pour les cyclones tropicaux plus intenses et les changements dans les modes importants de variabilité climatique comme l'El Nino.

Le changement climatique affectera, à des degrés variés, selon leur vulnérabilité, les secteurs socio-économiques suivants :

- L'agriculture, principale activité de subsistance pour les populations rurales est le secteur le plus touché avec une perte sérieuse de revenus agricoles.

- Les zones côtières qui seront durement affectées par l'augmentation du niveau de la mer. Les inondations et l'érosion forceront le déplacement des populations et une augmentation importante du coût des mesures de protection.

- Concernant les ressources en eau, les changements climatiques modifient la disponibilité des ressources en eau (diminution des pluies dans certaines zones et augmentation dans d'autres).

- Les écosystèmes (récifs coralliens, mangroves, forêts...) représentent une source de revenu aux plans local, régional et international. Ils contribuent directement à l'économie par la fourniture de nourriture et d'eau pour les besoins des populations. La pression anthropique et le changement d'affectation des terres réduisent la résilience de ces écosystèmes face aux impacts du changement climatique

Le dommage économique global des impacts négatifs des changements climatiques est évalué par l'industrie de l'assurance à plusieurs centaines de milliards de USD chaque année

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Rio de Janeiro, 1992) a comme objectif ultime de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (entrée en vigueur en mars 1994)

Le Protocole de Kyoto (Kyoto, 1997) a établi des cibles de réduction des émissions de GES pour les pays développés (Annexe I) et les choix pour atteindre ces cibles : une réduction moyenne de 5,2% des émissions annuelles par rapport à l'année de référence 1990. Entrée en vigueur en 2005

Le PK fixe la période d'engagement de 2008 à 2012 et 3 mécanismes de flexibilité : Mécanisme pour un développement propre (MDP), Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC), Échange international de droits d'émission (EIDE).

Les difficultés de mise en œuvre du cadre multilatéral actuel particulièrement en ce qui concerne l'atténuation des émissions :

Concernant les pays développés

- Entrée en vigueur tardive du Protocole de Kyoto et l'absence des Etats Unies qui représentent environ ¼ des émissions mondiales
- Cibles de réduction non atteintes
- Croissance des émissions pour beaucoup de pays développés

Concernant les pays en développement

- Croissance rapide des émissions des grands émergents
- Accès à l'énergie pour les pays les plus pauvres
- MDP, un outil important mais insuffisant
- Efforts passés de la déforestation évitée non reconnus – début d'intégration du REDD

Il en résulte un besoin de nouvelles actions, de nouveaux outils et de mécanismes innovants.

La Conférence de Copenhague (2009) a donné un bilan mitigé :

-une mobilisation sans précédent (nombre et diversité des acteurs, la négociation n'appartient plus aux seuls initiés, implication au plus haut niveau des États)

- un engagement pour des financements additionnels et nouveaux pour mettre en œuvre des projets issus des PED/PMA pour les actions de démarrage rapide

- la construction des capacités à la base (dynamisme des collectivités territoriales/locales car réalité des actions découle des initiatives de base)

Même s'il y a une réaffirmation de la volonté politique de l'ensemble des pays pour lutter contre les CC selon le principe de responsabilité commune mais différenciées et les capacités respectives :

Un texte faible en objectifs (limitation du réchauffement à 2% mais sans précision de l'année de référence, pas d'engagement sur la continuité du PK pas d'engagements clairs sur les taux de réduction des émissions) mais également une faiblesse juridique (l'Accord de Copenhague n'est pas juridiquement).

La Conférence de Cancun a adopté les grandes lignes d'un traité international sur les changements climatiques. La COP16 (Cancun – Mexique 2010) a permis de mettre en place les bases d'un traité juridiquement contraignant.

L'objectif de limiter le réchauffement planétaire à 2 degrés Celsius par rapport à la période préindustrielle. La prochaine étape a porté sur la définition de la répartition de l'effort entre les pays développés. Les pays émergents devront eux aussi s'engager à limiter leurs émissions (les efforts des pays riches ne suffiront pas). En outre les pays en développement mèneront des actions volontaires de façon à infléchir la tendance à la hausse des émissions.

La légitimité du PK est réaffirmée (c'est la principale marque du principe de responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives). Les pays se sont engagés à assurer la continuité entre les 2 périodes 2008-2012 et la période suivante. La Conférence de Cancun entérine aussi des décisions discutées depuis plusieurs années sur l'adaptation, le transfert de technologie et le REDD. Le Fonds vert du climat sera doté de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 (gestion technique par la BM).

La COP17 (Durban - Afrique du Sud 2011) doit aboutir à la finalisation et l'adoption du traité international qui peut être soumis à ratification.

Les parlements nationaux disposeront de très peu de temps pour ratifier le texte du régime post 2012 pour éviter une rupture entre les 2 périodes d'engagement. Les engagements financiers doivent être tenus afin de permettre aux pays de disposer des ressources et des capacités nécessaires pour s'adapter aux changements inévitables

Tous les pays devront tenir compte de la problématique du changement climatique dans la *formulation des politiques sectorielles* ou dans la révision des politiques déjà existantes : la gestion des déchets urbains, la qualité de la construction neuve des bâtiments, protection des zones côtières, l'intensification de l'agriculture, adaptation des politiques agricoles au terrain et aux populations, l'accès à l'électricité, la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la protection des ressources en eau, la maîtrise des consommations d'eau, la gestion optimale de l'eau en agriculture, la réduction de la pollution de l'air en ville par une amélioration de la qualité des véhicules en circulation.

Les PED/PMA devront satisfaire leurs besoins de développement tout en s'inscrivant dans une voie de stabilisation du climat (emprunter une nouvelle trajectoire de développement différente de celle des pays développés)

#### **4.3 Les articulations locales de la convention sur les changements climatiques**

Ce thème a été présenté sous forme d'un dialogue sur les enjeux et les opportunités au plan national de la Convention sur les changements climatiques. Il a couvert, entre autres préoccupations, les points suivants :

- Les répercussions de la Convention sur les changements climatiques sur les phénomènes de désertification, de stress hydrique, de perte de biodiversité, de dégradation des écosystèmes....
- Les relations entre les besoins énergétiques et la sécurité alimentaire
- Les mesures d'efficacité énergétique au plan local
- La problématique de la qualité de l'air
- Les aspects financiers relatifs à la mise en œuvre de la CCCC

#### **4.4 Le rôle des parlements dans la protection de l'environnement**

Ce volet a pris en compte d'une part les enjeux et les défis relatifs à la prise de décision, et d'autre part les échanges d'expérience sur le suivi des dossiers environnementaux.

Les échanges ont permis une meilleure connaissance des multiples facettes de l'agrégat environnement, des institutions associatives et également des défis relatifs auxquels sont confrontés les parlementaires dans le processus de prise de décision sur l'environnement.

Les débats ont été illustrés par la présentation de l'expérience des parlements nationaux en matière de protection de l'environnement.

### **5 CLOTURE DES TRAVAUX**

Au cours de la session de clôture des séminaires de Hanoi et de Phnom Penh les participants et les organisateurs ont affirmé leur satisfaction en regard de sa tenue. Les organisateurs ont proposé la tenue, au cours de l'année 2011, de tels séminaires de sensibilisation et de formation des parlementaires d'autres sous-régions : Afrique Centrale, Océan Indien...